

Déconfinement\_Tableau

	Départements à circulation épidémique faible	Perspectives après le 2 juin
<b>Vie sociale et activités</b>		
<i>Personnes vulnérables</i>	Pas d'obligations mais mesures de confinement fortement recommandées	A définir fin mai
<i>Rassemblements de plus de 10 personnes</i>	Interdits	A définir fin mai
<i>Grands événements de plus de 5000 personnes</i>	Interdits jusqu'au 31 août	
<i>Colonies de vacance, camps, etc.</i>	Fermés	A définir fin mai
<i>Forêts</i>	Ouvertes	
<i>Parcs et jardins</i>	Ouverts	Ouverture en fonction de la circulation de l'épidémie dans le département
<i>Plages, lacs et centres nautiques</i>	Fermés (dérogations sur demande du maire)	A définir fin mai
<i>Fleuves, rivières et berges</i>	Ouverts	
<i>Salles de sport, des fêtes et polyvalentes</i>	Fermées	
<i>Cinéma et théâtres</i>	Fermés	
<i>Médiathèques et bibliothèques</i>	Ouvertes	
<i>Petits musées</i>	Ouverts	
<i>Grands musées</i>	Fermés	A définir fin mai
<i>Lieux de cultes</i>	Ouverts sans cérémonie	A définir fin mai
<i>Mariages et cérémonies</i>	Reportés sauf urgence	
<i>Cimetières</i>	Ouverts	
<i>Cérémonies funéraires</i>	Moins de 20 personnes	A définir fin mai

<b>Déplacements</b>		
<i>Dans l'espace public</i>	Autorisés sans attestation	
<i>Au sein du département</i>	Autorisés sans attestation (prévoir document justifiant de son adresse habituelle – CNI, chéquier, facture, ...)	
<i>Interdépartementaux de plus de 100 km (y compris vers la Corse)</i>	Limités aux motifs impérieux familiaux et professionnels <i>Attestation obligatoire</i>	A définir fin mai
<i>Entre l'hexagone et les outre-mers</i>	Limités aux motifs impérieux familiaux et professionnels <i>Attestation obligatoire</i> <i>Quatorzaine</i>	
<i>Internationaux dans l'espace Schengen</i>	Restreints aux motifs impérieux familiaux et professionnels ainsi que pour la garde d'enfant et les saisonniers <i>Attestation obligatoire</i>	Evaluation au 15 juin
<i>Internationaux hors espace Schengen</i>	Frontières fermées – Retours des français et résidents permanents Limités aux motifs impérieux familiaux et professionnels <i>Attestation obligatoire</i> <i>Quatorzaine</i>	Evaluation au 15 juin